

DECHETS: une taxe d'enlèvement des ordures instaurées au Pays de Martigues

Une taxe d'enlèvement des ordures ménagères pourrait être instaurée pour les habitants de Martigues, Port-de-Boux et Saint-Mitre-les-Remparts, qui font partie de la [COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MARTIGUES:241300409]. Le taux était fixé à 0%.

Cependant, cela pourrait changer avec la mise en place de la Métropole. Un taux de 11,25 % sera appliqué. Dès l'automne prochain, les foyers devront payer entre 150 et 200 €. Des mesures de compensations seront mises en place dans les trois villes. La taxe d'habitation devrait ainsi baisser.